
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 19 septembre 2024
17 h**

**Séance tenue le jeudi 19 septembre 2024
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, M. Benoit Dorais, Mme Nicole Duchastel, représentante de la Ville de Dorval en remplacement de M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, Mme Michelle Jackson Trepanier, représentante de la Ville de Senneville, en remplacement de Mme Julie Brisebois, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. François Limoges, M. Denis Marcil, représentant de la Ville de Montréal-Est en remplacement de Mme Anne St-Laurent, M. Beny Masella, M. Alex Norris, M. Jocelyn Pausé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Christina M. Smith, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, Mme Tanya Toledano, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Valérie Plante, M. Peter Malouf et Mme Sophie Mauzerolle.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 17 h 04, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et fait la lecture de sept questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Veuillez noter que les questions 2, 6 et 7 ont été abrégées lors de leur lecture séance tenante. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note également que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1	
<u>Question de :</u> Dimitris Paralis	Bonjour Valerie, j'aimerais savoir pourquoi on continue de légaliser la vente de feux d'artifices sur le territoire de l'île de Montréal, dans des dépanneurs, quand il est formellement interdit de les utiliser sur l'île? Ça fait près de 20 ans que j'habite au même endroit et chaque été il y a des feux d'artifices qui sont utilisés par des individus dans les parcs près de chez moi, parc Bellerive et allentour, à tous les semaines. Qu'avez-vous comme solution à proposer si ce n'est que de simplement interdire la vente dans Montréal? Pour le moment, le problème n'est pas réglé et les services de police et de pompier son souvent interpellé et cela engendre des coûts faramineux. Merci de prendre cela au sérieux! Votre citoyen qui veut retrouver la paix!
<u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	

<p>2</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Sara Ahmad</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (M. François Limoges)</p>	<p>Canada had officially suspended the export of weapons to the criminal state of 'israel' earlier this year and yet we find that Quebec, and Montreal are still being used to supply the terrorist state with weapons. I would like to remind everyone that 'israel' has been committing war crimes and crimes against humanity. It has indiscriminately slaughtered and critically injured over 200,000 human beings. These are human lives, Palestinian men, women, children and elderly. It has targeted all hospitals, schools, mosques, churches, bakeries, any and all infrastructure in Gaza to make it uninhabitable. It has dropped bombs on refugees in tents, and obliterated people leaving no trace of human remains to be buried.</p> <p>Yet we find companies like General (Genocide) Dynamics and Lockheed Martin here in Montreal and Repentigny being paid millions to produce and ship weapons to the US, which in turn supplies the genocidal state of 'israel' using loopholes in the system.</p> <p>Madam Plante, everyone here has blood on their hands. when will you put an end to this abuse of our Canadian laws and international laws and stop our city from being used to arm the genocide of people in Gaza?</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Omar Benda</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)</p>	<p>Bonjour madame la mairesse,</p> <p>J'ai un projet de logement abordable innovant, dont je peux prouver l'efficacité anti-inflationnaire. Toutefois, je me heurte a un probleme. Puisque ce projet risque d'inclure plusieurs quartiers & palliers gouvernementaux ils avancent a pas de tortue. D'où mon message au conseil d'agglomeration. Si il y a la possibilité d'une rencontre de 15 mins, afin de determiner si la ville peut nous aider a continuer notre travail ou je devrais me diriger dans le secteur privé, ce qui ne me forcerait de devenir comme tous les autres propriétaires et de monter les loyés d'années en années.</p> <p>Merci pour le temps accordées.</p> <p>PS: priere de m'excuse si certains propos vont a l'encontre de l'article 45 & 46 ?</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Nicole Corrado</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)</p>	<p>Please stop killing deer, and instead work with organizations that promote non lethal coexistence. SpayVac offers a contraceptive vaccine that works really well. Please stop killing deer. There are far more humane ways to live with deer. Hiring a hunter whose profile picture is smiling holding a dead deer with the slogan "Looking for work" is not a humane solution. Killing a large number of deer leaves room for more to move in. This cull will continue year after year like it does in Longuiel. Instead, work with Montreal SPCA to coexist. https://www.change.org/p/stop-montreal-s-300-000-deer-slaughter-promote-non-lethal-solutions https://www.change.org/p/stop-montreal-s-deer-cull-and-promote-sterilization?signed=true</p> <p>Please also only use breed neutral legislation regarding dog bite prevention, and emphasize free spay neuter for all dogs, free training for all dogs, free food for all dogs, and legislation that is non lethal and focused on prevention of bites and protection of dogs, rather than punishment.</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Jean-Paul Fillion</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)</p>	<p>Pourquoi n'y a-t-il pas de limite de temps pour les permis de rénovation d'une simple maison familiale ou au delà d'une certaine limite, des dédommagements pour les voisins des alentours? Au 3856 avenue d'Oxford, les rénovations pour un maison d'une famille de quatre personnes durent depuis plus de 3 ans et le permis est maintenant prolongé jusqu'en avril 2025!</p>

6

Question de :

Deepak Awasti

Réponse de :Mme Valérie Plante
(M. Alex Norris)

A century ago, the public were told that Canada, Quebec and Montreal were White and Christian; those not of the Founding Nations of Canada were excluded from Christian schools and public services; but all were expected to conform to Christian laws and values.

Even today, non-Christians are told that ours is a society founded, motivated and governed by Judeo-Christian values; but they are informed, also, that ours is now a secular society whose government is motivated by Western, democratic values. All others are at odds with our values and, thus, are excluded from power and influence.

Today, we are told that ours being a francophone, anglophone or binational society; only these nations, languages and cultures being legitimate and legal: regardless the individual and public need and interest, our government and public institutions will serve, inform and educate us only in their language, and according to their culture and values. Again, others are being excluded from power and influence.

Instead of defending the public interest, civic institutions, such as the city of Montreal, merely follow their provincial master and parrot its lines.

Is it fair and just that our city officials and elected representatives are not defending our interest; and, instead, imposing upon the public such unjust and exclusionary laws and measures enacted by their masters?

I wonder whether the master of the city of Montreal is its citizenry; or Quebec City.

7

Question de :

Joseph Pugliese

Réponse de :Mme Nancy Blanchet
(Mme Maja Vodanovic)

Without Prejudice,
Mayor Blanchet,

Thank you for your reply to our question regarding an official, public consultation in Ville de Montreal case number 24168606.

Within our question presented at the September 16, 2024 Montreal City Council meeting, we stated the following:

“We are referring to the status quo practice in LaSalle whereas during the winter months, property owners and snow removal contractors APPEAR to be permitted to dump their property snow on our sidewalks and public streets, and as far as the eyes can see”

Mayor Blanchet, semantics are everything. Considering your public “correction” regarding this statement we formulated in our September 16, 2024 question, please allow us to politely and respectfully “set the record straight”.

Please let us do so with full consideration towards the substance and validity of your public correction, dated September 16, 2024.

The word “appear” (a-pir) holds several meanings in Merriam-Webster.com such as:

To become evident or to manifest.

(There appears to be evidence to the contrary)

Mayor Blanchet, in your September 16 reply, you stated the following “correction” at Montreal City Council:

“Je dois corriger un élément que vous mentionné. Personne n’a le droit de mettre la neige sur le trottoir. Cependant, pour pouvoir intervenir, on doit voir et prendre sur le fait le citoyen, le contracteur ou le déneigeur privé qui le fait.”

In our question, we clearly stated “property owners and snow contractors APPEAR to be permitted to dump their property snow on our sidewalks and public streets, and as far as the eyes can see”

At no point did we state (nor claim) it is legally permitted to dump property snow on our public sidewalks in LaSalle. Considering this fact, and in our own humble opinion, we firmly believe your September 16, 2024 correction to be unwarranted.

Confusion as such, especially coming from our elected officials, should serve as a prime example in emphasizing how an official, public consultation is rightfully justified and warranted, in this case.

Furthermore, in your September 16, 2024 reply to our question, you equally stated:

“On vous a aussi clairement expliqué que LaSalle a un cadre bâti particulier qui fait que plusieurs citoyens n’ont pas de place ou simplement pas de cour avant, ou des cours avant minuscules. Donc, il est vrai qu’on donne, on laisse les gens le temps de vider leur entrée avant de passer pour le chargement.”

Mayor Blanchet, with all due respect, at what point did you, your team/s, or our LaSalle Borough Council, officially offer this “CLEAR” explanation you are referring to?

May you please advise the exact clarification you relayed to us (word by word), including which date you brought it to our attention regarding case number 24168606?

(SUITE) At DEMOCRATIQUE.CA INC, and in our own humble opinion, it appears as if you may have possibly misunderstood statements we made in our September 16, 2024 question regarding case number 24168606.

Consequently, we politely and respectfully request you take this opportunity to officially and publicly retract your correction pertaining to our question on September 16, 2024.

Mayor Blanchet, we thank you in advance for your expeditious clarification and retraction.

In conclusion and considering the legitimacy of our September 16, 2024 request in case number 24168606, we still positively look forward to an official, public consultation, and by no later than Monday, October 7, 2024.

We equally look forward to continuing our intervention in case number 24168606.

Unfortunately, vague replies appear to be the usual scripted narrative which so many have regrettably grown accustomed to.

At DEMOCRATIQUE.CA INC., we truly hope this changes. Solutions, not "the status quo" and nothing more.

Mayor Blanchet, please consider the many LaSalle residents counting on your leadership in case number 24168606.

Politely and respectfully,
DEMOCRATIQUE.CA INC.

Joseph Pugliese, President

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la Période de questions du public close à 17 h 14. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 14, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de : Souhaite un suivi à la suite de la demande de réévaluation du projet du corridor Jacques-Bizard et se questionne sur le moment où ce projet sera réintroduit pour évaluation au PDI, de même que sur la fluidité de la circulation et la vision du développement urbain futur.

M. Alex Bottausci

Réponse de :

Mme Sophie Mauzerolle
(M. François Limoges)

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la Période de questions des membres du conseil close à 17 h 16 et remercie M. Bottausci pour sa question.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CG24 0480

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée, en traitant le dossier inscrit au point 7.01 à la rubrique 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG24 0481

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 août 2024, à 17 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 août 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 5 septembre 2024 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1^{er} au 31 août 2024.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 août 2024.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 31 août 2024.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

Dépôt de la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle pour la Ville de Montréal

– Voir 3.01, ce dossier a été traité au point 30.05.

07.01 1244794002

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

À 17 h 18,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0482

Accorder un contrat à Paysagiste Solarco inc. pour des services techniques de déneigement dans le Grand parc de l'Ouest, secteurs de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-la-Roche et du Cap-Saint-Jacques, pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2026, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 264 001 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20524 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2024 par sa résolution CE24 1303;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Paysagiste Solarco inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services techniques de déneigement dans le Grand parc de l'Ouest, secteurs de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-la-Roche et du Cap-Saint-Jacques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 264 001 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20524;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement de Paysagiste Solarco inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1245540001

CG24 0483

Approuver le projet d'amendement numéro un visant à prolonger la durée de la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme de revalorisation des espaces industriels (CG23 0576)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2024 par sa résolution CE24 1316;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le projet d'amendement numéro un visant à prolonger la durée de la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme de revalorisation des espaces industriels (CG23 0576).

Adopté à l'unanimité.

20.02 1249071002

CG24 0484

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 20 997 045,69 \$, taxes incluses, pour l'entente-cadre 1 et une dépense additionnelle de 8 705 516,12 \$, taxes incluses, pour l'entente-cadre 2, pour l'approvisionnement en biens et la fourniture des services en gestion vestimentaire intégrée dans le cadres de deux ententes-cadres accordés à Logistik Unicorp inc. (CG18-0063) majorant ainsi le montant total estimé pour l'entente-cadre 1 de 49 385 657,33 \$ à 70 382 703,02 \$ et le montant total estimé pour l'entente-cadre 2 de 21 829 031,25 \$ à 30 534 547,37 \$, taxes, frais de gestion, contingences et variation de quantités incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1334;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

Pour l'entente-cadre du Groupe 1 (SPVM, AMD et Remorquage) :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 15 056 554,28 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre accordée à Logistik Unicorp inc., pour l'approvisionnement en biens et la fourniture des services en gestion vestimentaire intégrée (CG18 0063), majorant ainsi le montant estimé total de l'entente-cadre 1 de 49 385 657,33 \$ à 70 382 703,02 \$;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 300 845,76 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion;
- 3- d'autoriser une dépense de 730 823,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 908 822,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services utilisateurs, et ce, au rythme des besoins à combler;

Pour l'entente-cadre du Groupe 2 (SIM, ASM et BRIG) :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 5 517 450,21 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre accordée à Logistik Unicorp inc., pour l'approvisionnement en biens et la fourniture des services en gestion vestimentaire intégrée (CG18 0063), majorant ainsi le montant estimé total de l'entente-cadre 2 de 21 829 031,25 \$ à 30 494 684,28 \$;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 998 024,45 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion;
- 3- d'autoriser une dépense de 398 630,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 791 410,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services utilisateurs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1246135001

CG24 0485

Approuver la permission par laquelle Société en commandite Capreit, représentée par son commandité Capreit GP inc. permet à la Ville de Montréal d'utiliser les équipements de télécommunications sur la toiture du 1, Place Bellerive à Laval, d'une superficie de 150 pieds carrés, pour les besoins du Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SERAM), pour un terme de dix ans rétroactivement du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2033, pour un montant total de 114 975 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1365;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de permission par laquelle Société en commandite Capreit, représentée par son commandité Capreit GP inc., permet à la Ville de Montréal d'utiliser les équipements de télécommunications sur la toiture du 1, Place Bellerive à Laval, d'une superficie de 150 pieds carrés, pour les besoins du Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SERAM), pour un terme de dix ans, rétroactivement du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2033, pour un montant total de 114 975 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite permission;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1248042008

CG24 0486

Conclure des ententes-cadres avec Artopex inc. et Groupe Ameublement Focus inc. pour l'acquisition de mobilier, pour une durée de cinq ans avec possibilité de deux prolongations de 12 mois - Montant estimé des ententes : 6 590 831,69 \$, taxes incluses (contrat : 5 492 359,74 \$ + contingences : 1 098 471,95 \$) - Appel d'offres public 24-20459 - (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1335;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de cinq ans avec possibilité de deux prolongations de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des postes de travail et rangements, des fauteuils et des tables, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20459 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles (Lot)</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Artopex inc.	postes de travail et rangements (A)	3 688 227,99 \$
Artopex inc.	fauteuils (B)	1 138 351,77 \$
Groupe ameublement Focus inc.	tables (C)	665 779,98 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 098 471,95 \$, taxes incluses, (Lot A : 737 645,60 \$ + Lot B : 227 670,35 \$ + Lot C : 133 156 \$) à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Artopex inc. et Groupe Ameublement Focus inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1245896002

À 17 h 19,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0487

Accorder un contrat à Concept Controls inc. pour la fourniture d'équipements de détection et de surveillance de l'environnement de matières dangereuses - Dépense totale de 162 847,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20564 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1336;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Concept Controls inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements de détection et de surveillance de l'environnement de matières dangereuses, pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 162 847,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20564;

- 2- de procéder à une évaluation de rendement de Concept Controls inc.;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1245866001

CG24 0488

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Fondations du Quartier, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, deux terrains vacants, constitués des lots 6 049 217 et 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés dans le projet de développement Westbury, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie totale de 3 725,3 mètres carrés, pour un montant de 1 572 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 1 572 000 \$ au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1363;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Fondations du Quartier, à des fins de constructions de logements sociaux et communautaires, deux terrains vacants constitués des lots 6 049 217 et 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 3725,3 mètres carrés, situés dans le projet de développement Westbury, au nord de la rue Vézina, à l'ouest de l'avenue Westbury, au sud de l'avenue De Coutrai et à l'est du boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 1 572 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que Les Fondations du Quartier démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 1 572 000 \$ au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2024;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1248290006

CG24 0489

Exercer la première option de renouvellement de 12 mois pour l'entretien ménager et de conciergerie à la station de l'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et autoriser une dépense additionnelle de 348 824,02 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Axia services inc.(CG21 0563) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 046 472,07 \$ à 1 395 296,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1353;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 348 824,02 \$, taxes incluses, pour l'entretien ménager de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Axia Service inc. (CG21 0563), majorant ainsi la somme totale du contrat de 1 046 472,07 \$ à 1 395 296,09 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1245492002

CG24 0490

Accorder un contrat de services professionnels à Technologies Direxyon inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service de maintenance applicative pour le logiciel d'aide à la décision « DIREXYON », pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2027 (3 ans) pour une somme maximale de 1 869 499,82 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1354;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de trois ans, du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2027, par laquelle Technologies Direxyon inc. s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de maintenance applicative pour le logiciel d'aide à la décision « DIREXYON » anciennement « Infra » servant à la production des plans d'intervention intégrés des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voiries sur le territoire de l'agglomération, pour l'hébergement des données et pour les besoins de développement de nouvelles fonctionnalités liées aux actifs de l'eau ponctuels et aux actifs du parc immobilier du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une somme maximale de 1 869 499,82 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 5 juillet 2024;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1248126002

CG24 0491

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 397 702,09 \$, taxes incluses, pour des services professionnels d'évaluation du potentiel des compétences de gestion des cadres de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à M2D Leadership (CG21 0605), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 119 281,63 \$ à 1 516 983,72 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1355;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 397 702,15 \$, taxes incluses, pour les ententes-cadres fournissant des services professionnels d'évaluation du potentiel des compétences de gestion des cadres de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à M2D Leadership, majorant ainsi le montant total de 1 119 281,63 \$ à 1 516 983,72 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1244716002

À 17 h 20,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0492

Accorder un contrat à EBI Envirotech inc. pour le contrat de nettoyage des chambres de vannes avec disposition des boues et résidus, pour une durée de 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 678 954 \$, taxes incluses (contrat : 617 230,91 \$ + contingences : 30 861,55 \$ + incidences : 30 861,55 \$) - Appel d'offres public 24-20574 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1337;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à EBI Envirotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de nettoyage de chambres de vannes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 617 230,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20574;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 861,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 861,55 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de EBI Envirotech inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1244473001

CG24 0493

Accorder un contrat à FNX-innov pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de l'étude de conception du projet de construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB), pour une période de quatre ans - Dépense totale de 6 650 974,92 \$, taxes incluses (contrat : 5 636 419,43 + dépenses admissibles : 450 913,55 \$ + contingences : 563 641,94 \$) - Appel d'offres public 24-20437 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1356;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à FNX-innov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre ans, le contrat pour la fourniture de services professionnels, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 636 419,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20437;
- 2- d'autoriser une dépense de 450 913,55 \$, taxes incluses, à titre de dépenses admissibles;

- 3- d'autoriser une dépense de 563 641,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-innov inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1245520001

CG24 0494

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 350 000 \$, à cinq organismes, dans le cadre de l'appel à propositions Entreprendre ensemble / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1372;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 350 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'appel à propositions Entreprendre ensemble :

<u>Organisme</u>	<u>Montant</u>
Fondation Lise Watier	70 000 \$
Evol Financement	70 000 \$
Carrefour jeunesse-emploi Ahuntsic Bordeaux-Cartierville	70 000 \$
Centre Horizon Carrière	70 000 \$
Le Pole	70 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1248298004

CG24 0495

Approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Domaine de Parc Cloverdale pour la rénovation d'un bâtiment situé au 4695, rue Alexander dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 3^e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Autoriser une aide financière de 338 272 \$ à Domaine de Parc Cloverdale représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1373;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Domaine de Parc Cloverdale pour la rénovation d'un bâtiment situé au 4695, rue Alexander, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.);
- 2- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de troisième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3- d'accorder un soutien financier maximal de 338 272 \$ à Domaine de Parc Cloverdale représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1244681003

CG24 0496

Accorder un contrat à Reftech International inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues n° 2 et n° 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 878 768,47 \$, taxes incluses (contrat : 1 565 640,39 \$ + contingences : 313 128,08 \$) - Appel d'offres public DEEU-SP24023-BF0000-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1346;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Reftech International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues n° 2 et n° 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 565 640,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP24023-BF0000-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 313 128,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Reftech International inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1247033002

À 17 h 20,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0497

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ à Alliance de l'industrie touristique du Québec en 2024 et de 200 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2025, 2026 et 2027, pour le projet portant sur l'invitation du Guide Michelin / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1369;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec en 2024 et d'un total de 200 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2025, 2026 et 2027 pour le projet portant sur l'invitation du Guide Michelin;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1243715003

CG24 0498

Approuver l'avenant à l'entente entre la Ville de Montréal et Lafarge Canada inc. (CG22 0106) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 avec possibilité de prolongation jusqu'au 31 décembre 2027, pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et la gestion des eaux pluviales provenant du Collecteur Industriel / Autoriser, en vertu de cette entente, une dépense totale de 8 367 787,23 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1361;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'avenant à l'entente entre la Ville de Montréal et Lafarge Canada inc. (CG22 0106) relativement à l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour la gestion des eaux pluviales provenant du collecteur industriel, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, avec possibilité de prolongation jusqu'au 31 décembre 2027;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 367 787,23 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, conformément au projet d'avenant à l'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1249911003

CG24 0499

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire à la Direction de l'épuration des eaux usées, dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. (CG21 0578)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1357;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire à la Direction de l'épuration des eaux usées, dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. (CG21 0578).

Adopté à l'unanimité.

20.18 1249973002

CG24 0500

Accorder un contrat à Drumco Énergie inc., pour la fourniture d'un groupe électrogène d'une puissance minimale de 400 kW avec un moteur diesel intégré dans un caisson insonorisé - Dépense totale de 371 242,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20509 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1339;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Drumco Énergie inc., le contrat pour la fourniture d'un groupe électrogène d'une puissance minimale de 400 kW avec un moteur diesel intégré dans un caisson insonorisé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 371 242,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20509;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1245501002

CG24 0501

Accorder un contrat à Agilent Technologies Canada inc., pour la fourniture d'un système purge et piégeage couplé au chromatographe en phase gazeuse avec détection par spectrométrie de masse - Dépense totale de 223 901,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20578 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1340;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Agilent Technologies Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système purge et piégeage couplé au chromatographe en phase gazeuse avec détection par spectrométrie de masse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 223 901,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20578;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1245435001

À 17 h 21,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0502

Accorder un contrat à Demospec Déconstruction inc., pour la déconstruction du bâtiment entrepôt cour de Louvain et du bâtiment centre de distribution Louvain (Mag. z1) - Dépense totale de 2 276 247 \$, taxes incluses (contrat : 1 724 429,54 \$ + contingences : 344 885,91 \$ + incidences : 206 931,55 \$) - Appel d'offres public IMM-15934 - (4 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1348;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Demospec Déconstruction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction du bâtiment entrepôt cour de Louvain et du bâtiment Centre de distribution Louvain (magasin 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 724 429,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15934;
- 2- d'autoriser une dépense de 344 885,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 206 931,55 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demospec Déconstruction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1249544002

CG24 0503

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de travaux de mise à niveau des équipements de chaux à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire - Dépense totale de 3 571 343,10 \$, taxes incluses (contrat : 2 951 523,23 \$ + contingences : 442 728,48 \$ + incidences : 177 091,39 \$) - Appel d'offres public DEP-P240009-168333-C (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1349;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Filtrum inc., celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau des équipements de chaux à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire., aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 951 523,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEP-P240009-168333-C ;
- 2- d'autoriser une dépense de 442 728,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 177 091,39 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Filtrum inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1247574001

CG24 0504

Approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif Habitations l'Émérillon pour la construction de trois immeubles sur les lots 6 541 895 et 6 541 900, totalisant 109 unités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec / Approuver la convention de subordination entre Habitations l'Émérillon, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Ville de Montréal / Autoriser une aide financière maximale de 8 284 000 \$ à Habitations l'Émérillon représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 8 284 000 \$ au Service de l'habitation pour l'année 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1367;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Habitations l'Émérillon pour la construction de trois immeubles sur les lots 6 541 895 et 6 541 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant 109 unités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec;
- 2- d'approuver la convention de subordination entre Habitations l'Émérillon, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Ville de Montréal;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de deuxième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de subordination entre Habitations l'Émérillon, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Ville de Montréal;
- 5- d'autoriser un soutien financier maximal de 8 284 000 \$ à Habitations l'Émérillon, représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 6- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 8 284 000 \$ au Service de l'habitation pour 2024;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1243716003

CG24 0505

Autoriser la cession du contrat accordé à Paysagiste Solarco inc. pour les services de déneigement au complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (CG23 0325), au 1^{er} novembre 2024, à l'Agence de mobilité durable / Autoriser un ajustement à la baisse de la base budgétaire à partir de 2025 de 6 600 \$ pour le budget des revenus et de 216 500 \$ pour le budget des dépenses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1343;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession à l'Agence de mobilité durable du contrat octroyé à Paysagiste Solarco inc., pour les services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, au 1^{er} novembre 2024 (CG23 0325);
- 2- d'autoriser un ajustement à la baisse de la base budgétaire à partir de 2025 de 6 600 \$ pour le budget des revenus et de 216 500 \$ pour le budget des dépenses.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1245978002

CG24 0506

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 650 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social Brique par Brique de l'organisme du même nom

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1368;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 650 000 \$, pour la réalisation du projet Brique par Brique, situé au 8600, rue de l'Épée, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1247597001

À 17 h 22,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0507

Autoriser une dépense additionnelle de 252 672,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG23 0187), pour l'augmentation des banques d'heures du lot 1 (fourniture sur demande de prestations de services de techniciens informatiques), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 497 094,78 \$ à 3 749 767,43 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1362;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 252 672,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Cofomo inc. (CG23 0187), pour l'augmentation des banques d'heures du lot 1 (fourniture sur demande de prestations de services de techniciens informatiques), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 497 094,78 \$ à 3 749 767,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1249563008

CG24 0508

Conclure une entente-cadre avec Trois Diamants Auto (1987) ltée pour l'acquisition de pièces de véhicules authentiques (OEM) de marque Chrysler, pour une période de cinq ans, sans option de renouvellement - Montant total estimé de l'entente : 1 307 330,99 \$, taxes incluses (contrat : 1 136 809,56 \$ + variation de quantités : 170 521,43 \$) - Appel d'offres public 24-20576 - (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1342;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans par laquelle Trois Diamants Auto (1987) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de pièces de véhicules authentiques (OEM) de marque Chrysler, pour une somme maximale de 1 136 809,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20576;
- 2- d'autoriser une dépense de 170 521,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Trois Diamants Auto (1987) ltée;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1247567026

CG24 0509

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 300 000 \$ à l'Académie Asylum pour l'année 2024-2025 et de 600 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente, pour les années 2025-2026 à 2027-2028 pour soutenir la croissance de l'industrie du jeu vidéo indépendant / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1370;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 300 000 \$ à l'Académie Asylum pour l'année 2024-2025 et de 600 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente, pour les années 2025-2026 à 2027-2028 pour soutenir la croissance de l'industrie du jeu vidéo indépendant;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1238973003

CG24 0510

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement (GdC), selon les besoins des unités de la Ville, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation de deux ans - Montant total estimé des ententes : 501 302,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20488 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1395;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour le lot 3, cette firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de deux ans, avec une option de renouvellement de deux ans, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion du changement, pour la somme maximale de 501 302,50 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20488;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1245607001

CG24 0511

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Edgenda conseil inc. (lot 1) et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2) pour une durée de trois ans pour des services professionnels en optimisation de la performance organisationnelle et planification stratégique - Montant estimé des ententes : 1 196 199,90 \$, taxes incluses (lot 1 : 567 315,39 \$ + lot 2 : 628 884,51 \$) - Appel d'offres public 24-20546 (lot 1 : 7 soum et lot 2 : 6 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1396;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec Edgenda conseil inc. et Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de spécialistes en optimisation de la performance organisationnelle et planification stratégique, pour une somme maximale de 567 315,39 \$, taxes incluses (Edgenda conseil inc.) et 628 884,51 \$, taxes incluses (Conseillers en gestion et informatique CGI inc.), conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20546;
- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de Edgenda conseil inc. et de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des services utilisateurs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1247348001

À 17 h 22,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0512

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à acquérir de Les Recluses Missionnaires et Les Recluses Missionnaires s'engagent à vendre à la Ville, un immeuble d'une superficie de 53 879,7 mètres carrés, avec la bâtisse portant le numéro 12 050, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour le prix de 6 000 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de parc nature / Autoriser le versement de 3 000 000 \$ à Les Recluses Missionnaires à titre de dépôt non remboursable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1409;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville acquiert de Les Recluses Missionnaires, à des fins de parc nature, un terrain d'une superficie de 53 879,7 mètres carrés, constitué du lot 1 874 376 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec la bâtisse portant le numéro 12 050, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour le montant de 6 000 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, conformément aux conditions stipulées dans le projet de promesse;
- 3- d'autoriser la remise du dépôt au montant de 3 000 000 \$, conformément aux conditions stipulées dans le projet de promesse bilatérale;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer le contrat de vente pourvu qu'il soit, de l'avis du Service des affaires juridiques, substantiellement conforme à la présente promesse bilatérale;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1244501005

CG24 0513

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 3 contrats à Pure Technologies Itée, pour la fourniture de services professionnels pour l'auscultation électromagnétique et la surveillance des conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 7 090 996,90 \$, taxes incluses (contrat lot 1 : 2 879 261,44 \$ + contingences : 287 926,14 \$), (contrat lot 2 : 1 434 313,13 \$ + contingences : 143 431,31 \$) et (contrat lot 3 : 2 132 786,25 \$ + contingences : 213 278,63 \$) - Appel d'offres public 24-20510 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1401;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Pure Technologies Itée, pour les lots 1 et 2, et au seul soumissionnaire Pure Technologies Itée, pour le lot 3, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'auscultation électromagnétique et la surveillance des conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, par l'auscultation électromagnétique lorsque la conduite hors service (lot 1), par l'auscultation électromagnétique lors que la conduite est en service (lot 2) et par la surveillance continue de conduites en béton précontraint de type AWWA C-301 (lot 3), aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20510 :

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Pure Technologies Itée	lot 1	2 879 261,44 \$
Pure Technologies Itée	lot 2	1 434 313,13 \$
Pure Technologies Itée	lot 3	2 132 786,25 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 287 926,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat lot 1;
- 4- d'autoriser une dépense de 143 431,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat lot 2;
- 5- d'autoriser une dépense de 213 278,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat lot 3;

- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Pure Technologie Itée;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1247090001

CG24 0514

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Compass Minerals Canada corp. et Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Itée pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglacage des chaussées, pour une période de sept mois - Montant estimé des ententes-cadres : 23 705 103,07 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 19 754 252,56 \$ + variation des quantités : 3 950 850,51 \$) - Appel d'offres public 24-20538 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1391;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de sept mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglacage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20538 et au tableau de prix reçus joint :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Compass Minerals Canada corp.	Groupe A (Sel régulier)	14 219 436,55 \$
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe A (Sel régulier)	3 247 843,69 \$
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe B (Sel traité)	2 286 972,32 \$
- 3- d'autoriser une dépense de 3 950 850,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Compass Minerals Canada corp. et Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin botanique et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1247362001

CG24 0515

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Emeres inc. pour l'acquisition et l'implémentation d'une solution de répartition assistée par ordinateur (RAO), d'une durée de 84 mois (7 ans), avec deux options de prolongation de 24 mois chacune - Dépense totale de 25 170 036,11 \$, taxes incluses (contrat : 21 939 476,51 \$ + contingences : 3 230 559,60 \$) - Appel d'offres public 23-20303 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1392;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Emeres inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 84 mois, le contrat pour l'acquisition et l'implémentation d'une solution de répartition assistée par ordinateur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 939 476,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20303;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 230 559,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Emeres inc.;
- 5- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1242881004

CG24 0516

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour la prestation de services de développement pour des solutions web et d'interfaces d'applications (API) (Lot 1) et pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) (Lot 2), d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 4 178 535,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20540 (lot 1 : 2 soum. et lot 2 : 4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1402;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 36 mois, par lesquelles Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage pour chacun des lots en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services de développement pour des solutions web et d'interfaces d'applications (API) (lot 1) et la prestation de services de développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) (lot 2), aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20540 :

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1: Prestation de services de développement pour des solutions web et d'interfaces d'applications (API)	3 489 789,04 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 : Prestation de services de développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG)	688 746,24 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1249859001

À 17 h 23,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0517

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2024, 2025 et 2026 - Dépense totale de 8 233 501,40 \$, taxes incluses (Contrat : 7 485 001,27 \$ + Contingences : 748 500,13 \$) - Appel d'offres public 24-20566 (1 soum.)c / Autoriser pour 2024 un virement de 368 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des finances et de l'évaluation foncière pour la paiement des frais de l'audit des états financiers 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1403;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2024, 2025 et 2026, pour une somme maximale de 8 233 501,40 \$, taxes incluses, conformément au devis inclus dans l'appel d'offres public 24-20566;
- 3- d'autoriser pour 2024 un virement de 368 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des finances et de l'évaluation foncière pour le paiement des frais de l'audit des états financiers 2024;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1240029003

CG24 0518

Conclure deux ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour la prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Entreprise (lot 1) et pour le service d'ingénierie de la donnée Python (lot 2), d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 2 405 093,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20335 (lot 1 : 2 soum. et lot 2 : 3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1397;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour les lots 1 et 2, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Entreprise (lot 1) et la prestation de services d'ingénierie de la donnée Python (lot 2), aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 2 405 093,04 \$, taxes incluses, (lot 1 : 1 030 359,96\$ et lot 2 : 1 374 733,08 \$), conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20335;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1249859002

CG24 0519

Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back, situé dans le Complexe environnemental de Saint-Michel - Dépense totale de 1 934 458,16 \$, taxes incluses (contrat : 1 758 598,33 \$ + contingences : 175 859,83 \$) - Appel d'offres public 24-20469 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1400;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back situé dans le Complexe environnemental de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 758 598,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20469;
- 2- d'autoriser une dépense de 175 859,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de WSP Canada inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1248161001

CG24 0520

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ non récurrent au Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec (RSIQ) pour la tenue des quatrième États généraux sur l'itinérance à Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1414;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, non récurrent, à Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec (RSIQ) pour la tenue des quatrième États généraux sur l'itinérance au Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1245611002

CG24 0521

Accorder un contrat à Équipements incendies C.M.P. Mayer inc., pour l'acquisition de cinq embarcations de sauvetage nautique sur glace à coque rigide munies d'un moteur hors-bord insubmersible, de gamme commerciale, ainsi que cinq moteurs de réserve supplémentaires / Conclure une entente-cadre avec ce dernier pour le service d'inspection annuelle des embarcations, pour une période de cinq ans - Dépense totale de 396 809,19 \$, taxes incluses (contrat : 345 051,47 \$ + contingences : 51 757,72 \$) - Appel d'offres public 24-20492 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1390;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Équipements incendies C.M.P. Mayer inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de cinq embarcations de sauvetage nautique sur glace à coque rigide munies d'un moteur hors-bord insubmersible, de gamme commerciale, ainsi que cinq moteurs de réserve supplémentaires;
- 2- de conclure une entente-cadre avec ce dernier pour le service d'inspection annuelle des embarcations, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 345 051,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20492;
- 3- d'autoriser une dépense de 51 757,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1247567025

À 17 h 27,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0522

Accorder un contrat à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (Lot 1) et INSUM Solutions inc., (Lot 2), pour l'acquisition des services professionnels pour un chargé de projet pour l'implantation de la solution Oracle ERP Cloud, pour des experts systèmes infonuagiques OCI et des spécialistes en sécurité OCI, pour une période de 36 mois avec une seule option de prolongation de 12 mois - Dépense maximale : 1 448 685 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20499 (lot 1 : 2 soum. et lot 2 : 2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1398;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, avec une prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville l'acquisition des services professionnels pour un chargé de projet pour l'implantation de la solution Oracle ERP Cloud, pour des experts systèmes infonuagiques OCI et des spécialistes en sécurité OCI, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20499 :

Firmes	Lots	Montants (taxes incluses)
CGI Conseillers en gestion et informatique inc.	Lot 1	1 235 981,25 \$
INSUM Solutions inc.	Lot 2	212 703,75 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CGI Conseillers en gestion et informatique inc. et de INSUM Solutions inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1247684004

CG24 0523

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co. par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025, pour un montant maximum de 472 374,79 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1404;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co. via l'entente disponible du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025, pour une somme maximale de 472 374,79 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de convention à cette fin;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1246469002

CG24 0524

Approuver un projet de convention de renouvellement de bail entre la Ville de Montréal (locataire) et Sa Majesté le Roi du chef du Canada (locateur), pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2024, pour un site d'une superficie d'environ 6 031 mètres carrés situé sur une partie du lot 6 352 693 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux abords du Canal de Lachine, entre la rue du Séminaire et le pont Wellington, à des fins de maintien et entretien d'infrastructures d'aqueduc, pour un loyer total de 201 063,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1411;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de renouvellement de bail entre la Ville de Montréal (locataire) et Sa Majesté le Roi du chef du Canada (locateur), pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2024, pour un site d'une superficie d'environ 6 031 mètres carrés, situé sur une partie du lot 6 352 693 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, connu sous le nom d'aqueduc Wellington, aux abords du canal Lachine, entre la rue du Séminaire et le pont Wellington, à des fins de maintien et d'entretien d'infrastructures d'aqueduc, pour un loyer total de 201 063,11 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1245941004

CG24 0525

Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert du gouvernement du Québec, un terrain vacant appartenant au domaine hydrique de l'État, connu et désigné comme étant le lot 6 496 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de régularisation de titres, situé en bordure du lac Saint-Louis sur l'avenue Lilas, dans la Ville de Dorval, pour le prix de 770,27 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1406;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte de vente en vertu duquel le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour et au nom du gouvernement du Québec, cède à la Ville de Montréal le lot 6 496 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix d'un dollar, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver l'acquittement des frais administratifs applicables en vertu de l'article 1, paragraphe 5 a) de l'Annexe I du *Règlement sur le domaine hydrique de l'État* (RLRQ, c. R-13, r. 1), au montant de 769,27 \$, plus les taxes applicables;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1230222001

CG24 0526

Approuver, conditionnellement à l'obtention de l'engagement définitif de la subvention, un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à l'organisme à but non lucratif Brique par brique, à des fins de construction de logements sociaux, un immeuble situé au 8600 à 8618, avenue De L'Épée, dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu comme étant le lot 6 402 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 1 057 mètres carrés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1410;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à Brique par brique, à des fins de construction de logements sociaux, un immeuble situé au 8600-8618, avenue De L'Épée, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 6 402 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 1 057 mètres carrés, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer de l'acte de vente conditionnellement à la confirmation écrite de la Société d'habitation du Québec (SHQ) de l'engagement définitif de la subvention demandée dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation du projet;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1249220001

À 17 h 28,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.49 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0527

Autoriser une dépense maximale de 1 456 848,86 \$, toutes taxes incluses, à être versée à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour divers travaux requis aux bâtiments municipaux localisés au 1451-1453, rue Sicard, 1743, rue Bourbonnière, 2661, rue Centre, 701, rue du Couvent, 7120, rue D'Iberville et 7898, rue Berri / Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement du service de l'habitation (550 126,81 \$ en 2024, 728 092,90 \$ en 2025 et 178 629,15 \$ en 2026) / Autoriser une dépense supplémentaire de 19 194 \$, toutes taxes incluses, au PDI concernant des travaux de mise aux normes demandés par la SHDM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1412;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 1 456 848,86 \$, taxes incluses, à être versée à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour divers travaux requis aux bâtiments municipaux localisés au 1451-1453, rue Sicard, au 1743, avenue Bourbonnière, au 2661, rue du Centre, au 701, rue du Couvent, au 7120, rue D'Iberville et au 7898, rue Berri;
- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire de 19 194 \$, taxes incluses, au programme décennal d'immobilisations (PDI) concernant des travaux de mise aux normes demandés par la SHDM;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1243867004

CG24 0528

Autoriser une dépense additionnelle de 238 412,16 \$, taxes incluses, pour acquérir des heures dédiées d'ingénierie de support (DSE) dans le cadre du contrat accordé à Microsoft Canada inc. (CG21 0712) majorant ainsi le montant total du contrat de 677 516,80 \$ à 915 928,96 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1394;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 238 412,16 \$, taxes incluses, pour acquérir des heures dédiées d'ingénierie de support (DSE) dans le cadre du contrat accordé à Microsoft Canada inc. (CG21 0712) majorant ainsi le montant total du contrat de 677 516,80 \$ à 915 928,96 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction stratégies, pratiques d'affaires et performance, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1245954012

CG24 0529

Autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale / Attester que tous les projets de la programmation déposée en soutien à la demande respecteront les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1405;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL);
- 2- d'attester que tous les projets de la programmation déposée en soutien à la demande respecteront les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);
- 3- de s'engager à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à l'agglomération ou aux projets de la programmation;
- 4- de s'engager, si une aide financière est obtenue, à ce que l'agglomération et les villes constituant l'agglomération de Montréal payent tous les coûts non admissibles associés à leurs projets respectifs, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui leur incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;
- 5- d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de l'agglomération de Montréal, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;
- 6- de transmettre à la ministre des Affaires municipales une copie certifiée de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1249492006

CG24 0530

Approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et La Maison des RebElles pour l'acquisition de 22 nouvelles unités de logement situées au 4700, rue Saint-Ambroise dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 3^e rang en faveur de la Ville de Montréal et le contrat de services professionnels, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Autoriser une aide financière de 1 205 987 \$ à La Maison des RebElles représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1418;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et La Maison des RebElles pour l'acquisition de 22 logements situés au 4700, rue Saint-Ambroise dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec;
- 2- d'autoriser une aide financière de 1 205 987 \$ à La Maison des RebElles représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 3^e rang en faveur de la Ville de Montréal et le contrat de services professionnels, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière jointe au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1243716001

À 17 h 29,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0531

Autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet « Est de Montréal - Agrandir une infrastructure naturelle par la plantation massive d'arbres afin de contrer les épisodes de chaleur extrême affectant santé et résilience collective » / Approuver un projet de convention d'aide financière à cet effet

Attendu que, le 23 janvier 2024 dans le cadre de l'Entente Canada-Québec, le gouvernement du Québec adoptait le décret suivant :

Décret numéro 36-2024 concernant le versement d'une contribution maximale de 27 710 192 \$ pour le projet « Est de Montréal - Agrandir une infrastructure naturelle par la plantation massive d'arbres afin de contrer les épisodes de chaleur extrême affectant santé et résilience collective »;

Attendu que la Ville de Montréal:

a pris connaissance des modalités fédérales du programme du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à elle dans l'éventualité où elle obtient une aide financière pour son projet;

s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet y compris tout dépassement de coûts;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2024 par sa résolution CE24 1321;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt de la demande de contribution financière au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet « Est de Montréal - Agrandir une infrastructure naturelle par la plantation massive d'arbres afin de contrer les épisodes de chaleur extrême affectant santé et résilience collective »;
- 2- d'approuver le projet d'entente de contribution financière à intervenir entre la ministre des Affaires municipales du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1245186001

CG24 0532

Autoriser la modification à la répartition de 150 millions reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan économique conjoint 2022-2025 afin qu'une somme de 3 300 000 \$ soit de la compétence de la ville centre

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2024 par sa résolution CE24 1326;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'autoriser la modification à la répartition de 150 M\$ reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan économique conjoint 2022-2025 afin qu'une somme de 3 300 000 \$ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1248798003

CG24 0533

Adopter la version actualisée de la Charte des données numériques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1420;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter la version actualisée de la Charte des données numériques.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1249637001

CG24 0534

Demander à la ministre des Affaires municipales une prolongation de délais de 12 mois destinée à permettre à l'agglomération de Montréal de se conformer à l'OGAT habitation « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1427;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de demander une prolongation de délai de 12 mois à la ministre des Affaires municipales afin que le conseil d'agglomération de Montréal réponde à l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT), portant sur l'habitation, intitulée « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à transmettre à la ministre des Affaires municipales, la résolution du conseil d'agglomération, ainsi que le document justificatif produit conformément à la politique de prolongation des délais en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1249339003

CG24 0535

Adopter la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle pour la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1423;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle pour la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1244794002

CG24 0536

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1249443001

CG24 0537

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis pour la réalisation de logements sociaux

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 21-020) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 24-029) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires

AVIS DE MOTIONS ET DÉPÔTS DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis pour la réalisation de logements sociaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 21-020) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 24-029) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1243867003

CG24 0538

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1248862002

À 17 h 31,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0539

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur les bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2024 par sa résolution CG24 0471;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur les bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2024 par sa résolution CG24 0471;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024, par sa résolution CE24 1214;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1249861006

Règlement RCG/21-017-1

CG24 0540

Adoption - Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 520 000 \$ afin de financer l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat ou les rénovations de stations pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 520 000 \$ afin de financer l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat ou les rénovations de stations pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2024 par sa résolution CG24 0472;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 520 000 \$ afin de financer l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat ou les rénovations de stations pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2024 par sa résolution CG24 0472;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1219;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 520 000 \$ afin de financer l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat ou les rénovations de stations pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1246831001

Règlement RCG 24-031

CG24 0541

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 218 353 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 218 353 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2024 par sa résolution CG24 0473;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 218 353 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2024 par sa résolution CG24 0473;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 01220;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 218 353 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1248285001

Règlement RCG 24-032

CG24 0542

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2024 par sa résolution CG24 0474;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2024 par sa résolution CG24 0474;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024, par sa résolution CE24 1294;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1248168005

Règlement RCG 12-004-2

CG24 0543

Adoption - Règlement modifiant le règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2024 par sa résolution CG24 0475;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2024 par sa résolution CG24 0475;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024, par sa résolution CE24 1295;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1244352005

Règlement RCG 09-029-3

CG24 0544

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective et les modalités de la directive sur l'assignation des heures supplémentaires (remplacement du statut de pompiers temporaires pour le statut de pompiers flottants)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024, par sa résolution CE24 1384;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective et les modalités de la DA-ASS en lien avec les pompiers flottants.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1246404001

À 17 h 32, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil. Puis, elle souhaite une bonne soirée à tous et toutes et donne rendez-vous à la prochaine assemblée du mois d'octobre.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante